



Le dispositif ADEMA est cofinancé par l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE  
L'Europe s'engage en France avec le Fonds social européen



St Ismier, le 22 mai 2018

## **COMMUNIQUE** **A l'attention des conseillers emploi de** **Pôle-Emploi et Missions Locales**

Madame, Monsieur,

**Pour accompagner les secteurs agricoles qui recrutent sur l'Isère, le CFPPA de Grenoble-Saint-Ismier met en place le dispositif de formation ADEMA.**

ADEMA, *Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles*, formation courte, d'une durée de 22 jours (154 heures), s'adresse aux demandeurs d'emploi qui ne connaissent pas ou peu le secteur agricole et qui sont motivés pour y travailler. **Il s'agit d'un stage de découverte des métiers.**

Le stagiaire acquiert au cours de la formation et à travers un parcours en trois étapes des connaissances de base sur l'environnement de l'entreprise agricole et ses différents métiers.

Dans un premier temps, il passe 5 jours ouvrés en centre de formation pour choisir une famille de métiers recrutant dans sa région. Il est ensuite placé en immersion pendant 15 jours ouvrés (3 semaines) au sein d'une entreprise agricole où il découvre la réalité du métier. Le stagiaire termine sa formation par 2 journées au centre de formation afin de dresser un bilan individuel en vue de définir son orientation professionnelle : embauche directe, contrat de professionnalisation, CIF professionnalisant, formation professionnelle.

**ADEMA est mis en œuvre par le FAFSEA et les organismes de formation avec le soutien des antennes de Pôle-Emploi et des Missions Locales**

Sur l'Isère, le **CFPPA de Grenoble-Saint-Ismier** a été agréé pour dispenser cette formation.

**En 2018, nous organiserons une seconde session, du 03 septembre au 2 octobre.**

Le dispositif ADEMA est une opportunité supplémentaire pour les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ou en recherche de reconversion professionnelle. ADEMA offre aux demandeurs d'emploi une perspective solide dans l'agriculture, certaines filières agricoles manquant de main d'œuvre.

A l'issue d'ADEMA, les candidats motivés pourront être accompagnés vers un emploi ou une formation professionnalisante.

**Nous organiserons deux réunions d'information collective dans les locaux du CFPPA de Grenoble-Saint-Ismier, première étape pour intégrer le dispositif ADEMA le lundi 04 juin 2018 ou le lundi 11 juin 2018 à 14h00.**

Attentifs à ce que les demandeurs d'emploi concernés connaissent les atouts d'ADEMA, nous comptons sur vous pour relayer cette information. Pour cela, nous pouvons vous communiquer du matériel de communication ou le télécharger sur <http://www.fafsea.com/adema>. Nous pouvons également organiser, avec vous, des réunions d'information collective dans vos locaux.

**Pierre ROUDAUT**  
**Chargé d'ingénierie de formation**  
**CFPPA Grenoble-Saint-Ismier**

## À propos du FAFSEA

Le FAFSEA, *Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles*, est un OPCA/OPACIF de référence en matière de formation professionnelle, notamment des entreprises agricoles et des secteurs connexes. Il assure une double mission : la collecte et le financement des actions de formation et l'accompagnement des entreprises adhérentes par la mise en place de solutions sur-mesure destinées à optimiser leur politique de formation professionnelle continue. Le FAFSEA, par son action, contribue à développer l'emploi qualifié en France.

Plus d'information sur : [www.fafsea.com](http://www.fafsea.com)

## Plus d'information sur ADEMA : [www.fafsea.com/adema](http://www.fafsea.com/adema)

Créé à la suite de l'accord du 6 janvier 2009 sur la formation professionnelle en agriculture, ADEMA a pour vocation de permettre l'accès à la formation des publics les moins qualifiés. Il s'intègre dans le cadre du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels). Le FPSPP perçoit 13 % des contributions formations obligatoires des employeurs, dont la moitié de celles des entreprises agricoles est gérée par le FAFSEA, afin de développer des initiatives du type d'ADEMA.

**Cette session ADEMA sera la 12<sup>ème</sup> session organisée par le CFPPA de Grenoble Saint-Ismier.**

## À propos du CFPPA de Grenoble Saint-Ismier

Les pôles de compétences du CFPPA de Grenoble Saint-Ismier sont les métiers du Paysage et de l'Agriculture, avec une spécialisation dans les Aménagements Paysagers, l'Elagage, la Production Horticole et le Maraîchage. Les formations dispensées vont du niveau V au niveau III. Elles sont destinées aux jeunes en apprentissage et aux adultes, demandeurs d'emploi, en reconversion professionnelle ou bénéficiaires de contrats de professionnalisation.

Dans l'objectif de répondre au mieux aux attentes des professionnels en terme de contenu de formation et de besoins de mains d'œuvre qualifiée, le CFPPA collabore étroitement avec ces derniers. La mise en place de multiples spécialisations dont culture biologique, transformation des petits fruits et légumes, arrosage intégré, maçonnerie paysagère, élagage, CACES..., illustre bien ce partenariat.

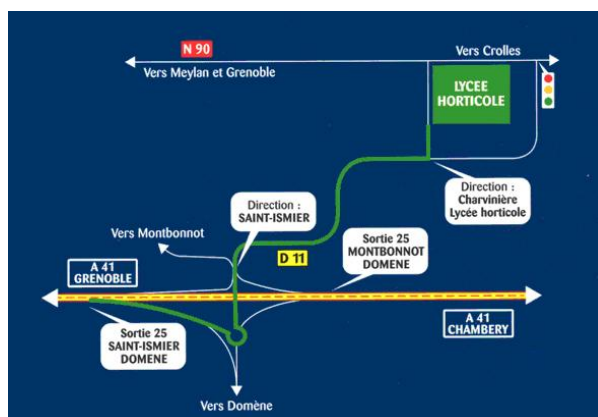
## CFPPA Grenoble-Saint-Ismier

Adresse : 1 chemin de charvinière 38330 St Ismier

Téléphone : 04.76.52.52.18 Fax : 04.76.52.52.22

Email : [cfppa.grenoble@educagri.fr](mailto:cfppa.grenoble@educagri.fr)

Internet : <http://www.lycee-horticole-grenoble-st-ismier.educagri.fr/letablissement/cfppa.html>



**Le CFPPA et l'Ecole du Paysage (Lycée Horticole) sont desservis par la ligne 6020 des Bus Transisère**